

LA LOCATION D'INSTRUMENTS AMHV 2019-2020

L'école loue des instruments à l'année. La demande se fait au moment des inscriptions et l'attribution dépend des disponibilités du parc qui s'étoffe d'année en année. Un mail de confirmation est envoyé à la famille mi-juillet.

Le montant de la location est à régler début septembre à la remise de l'instrument avec le Directeur AMHV. Tous les instruments sont à retirer auprès du Directeur AMHV à Acigné au siège social au 12 rue de Calais.

Conditions d'accès : Montant à l'année + assurance (4% de la valeur de l'instrument) réservée en priorité aux débutants et aux familles bénéficiant de l'aide sociale (CCAS).

Rappel : Dans la formule « je commence mon instrument de musique », la location est à 1/2 tarif + assurance obligatoire soit 4% de la valeur de l'Instrument pour tous les instruments.

Nouveau : Dans la formule « je commence mon instrument de musique », la location des instruments à vent est gratuite.

Ci-dessous le tableau des tailles des instruments par rapport aux âges possibles

Taille de l'instrument	Ages possibles des enfants
1/4 de violon	de 4 à 5 ans
1/2 de violon	de 5 à 7 ans
3/4 de violon	de 7 à 9 ans
violon en entier	à partir de 10 ans
1/4 de violoncelle	de 6 à 8 ans
1/2 violoncelle	de 8 à 10/11 ans
3/4 de violoncelle	de 11 à 14/15 ans
violoncelle en entier	à partir de 15/16 ans
1/2 guitare	de 5 à 7 ans
3/4 guitare	de 7 à 9 ans
guitare en entier	à partir de 10 ans
flûte avec tête courbe	de 5 à 9 ans
flûte sans tête courbe	à partir de 10 ans

Comment rendre l'instrument de musique que j'ai loué en 2018/2019

Un mail mi-juillet vous demande de passer au secrétariat de l'AMHV à partir du 25 août jusqu'au 28 août de 14h à 19h + le lundi 31 août [respectez bien ces 5 jours].

- Vérification de l'état de l'instrument – *en cas de réparation, signalez-le dès fin juin pour effectuer les réparations nécessaires,*
- Feuille de retour « location instrument » à signer,
- Chèque de caution à récupérer si l'instrument est en état.

RAPPEL : UNE REVISION VOUS SERA DEMANDEE SI L'INSTRUMENT EST DEFECTUEUX.

Nous voyons trop d'instruments revenir avec des petits soucis qui peuvent être réparés dès juin, ce qui évite un instrument bloqué pour les familles ayant fait la demande. Dans ce cas, **le chèque de caution est bloqué** jusqu'à la réparation que vous devez effectuer dans un magasin spécialisé [adresses sur le site internet de l'école www.amhv.fr]. Une facture vous sera demandée.



Location instrument année 2019/2020

Un mail mi-juillet vous précise si votre demande est acceptée ou pas selon le parc instrumental AMHV. En cas de réponse positive, **vous devez respecter le jour et les horaires** ci-dessous pour des raisons d'organisation et passer au secrétariat de l'AMHV.

Impossibilité de venir un autre jour

- **Lundi 2 septembre de 17h à 19h30** – remise des ¼ et ½ violons aux familles
- **Mardi 3 septembre de 17h à 19h30** – remise de ¾ et violons entiers aux familles
- **Jeudi 5 septembre de 17h à 19h30** – remise des violoncelles, flûtes à bec soprano et alto aux familles
- **Vendredi 6 septembre de 17h à 19h30** – remise des flûtes traversières et clarinettes aux familles
- **Lundi 9 septembre de 17h à 19h30** – remise des saxophones, hautbois, basson et accordéons diatoniques et chromatiques aux familles
- **Mardi 10 septembre de 17h à 19h30** – remise des cornets, trompettes, trombones et cors d'harmonie aux familles
- **Mercredi 11 septembre de 17h à 19h30** – remise des synthétiseurs
- **Jeudi 12 septembre de 17h à 19h30** – remise des guitares + guitares électriques et basses aux familles
- **Vendredi 13 septembre de 17h00 à 19h30** – remise des harpes aux familles
- **Samedi 14 septembre de 11h00 à 12h00** – remise des batteries aux familles

* + 4% d'assurance obligatoire calculée sur la valeur de l'instrument

Tarifs de la location 2019/2020

Les tarifs de la location d'instruments sont disponibles ci-dessous ainsi que dans le Livret d'information AMHV 2019/2020 page 10.

**Montant de la location à l'année hors assurance obligatoire
(4% de la valeur de l'instrument)**

Parc instrumental AMHV	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{3}{4}$	entier	1° année	2° année	3° année
Flûtes à bec soprano et alto			4				
Guitares	0	5	10	10	37 €	47 €	57 €
Violons	8	16	11	8			
Violoncelles	2	3	3	2			
Accordéons Diatoniques			8				
Basson			1				
Batteries complètes			9				
Clarinettes			13				
Clarinette basse			1				
Cornets			6				
Cors d'harmonie			3				
Flûtes traversières			7				
Flûte + Tête courbée			14		97 €	107 €	117 €
Têtes courbées seules			5				
Guitares basses			3				
Guitares électriques avec Ampli			2				
Hautbois			1				
Saxophones alto			7				
Saxophones ténor			2				
Saxophone baryton			1				
Synthétiseurs			12				
Trompettes			4				
Trombones			2				
Tuba			1				
Accordéons Chromatiques			2				
Harpes			6		122 €		